

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-415-1931 Congés

n° 72-415-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juin 1931

Numéro JO

n° 415 du 30/06/1931

Date du numéro

30 juin 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit : Pendant trois ans, pour compter du 15 janvier 1932, date de sa libération, au nommé Hassan Gueddi: Pendant trois ans, pour compter du 9 août 1931, date de sa libération, au nommé Amar Ali: Pendant deux ans, pour compter du 11 septembre 1931, date de sa libération, au nommé Aden Houré Pendant trois ans, pour compter du 15 novembre 1951. date de sa libération, au nommé Mohamed Hired.